

Image not found or type unknown



## Clause de non concurrence

Par **Tom47**, le **04/03/2022** à **20:02**

Bonjour, après une démission d'un poste de directeur, l'employeur ne veut pas payer l'indemnité sachant que j'ai dû trouver un emploi dans une autre activité.

Par **Prana67**, le **05/03/2022** à **15:31**

Bonjour,

Si l'employeur a levé la clause selon ce qui est défini dans votre contrat et/ou la convention collective il n'a pas besoin de payer.

S'il ne l'a pas levé il doit payer.